

Date

**Devis\_GD\_Biotech\_aammjj\_nn**

**GD Biotech**

3595 route de tournai

59501 Douai

+33 (0)3 27 99 29 29

**Nom du client**

Adresse

Code Postal et Ville

Numéro de téléphone

Email

**Objet :** intitulé

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Description** | **Référence** | **Quantité** | **Prix Unitaire HT (€)** | **Total HT (€)** | **TVA (%)** | **Total**  **TVA (€)** |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

| Montant Total HT (€) |  |
| --- | --- |
| Montant Total TVA (€) |  |
| **Montant Total TTC (€)** |  |

**Prestation réalisée sous « Accréditation Cofrac Essais, N°1-7320, portée disponible sous** [**www.cofrac.fr**](http://www.cofrac.fr)**»**

Date, nom et signature du client, précédé de la mention “Bon pour accord” :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :

ARTICLE 1 – Champ d’application des conditions de vente

Les présentes conditions générales de vente s’appliquent à la vente ou à la fourniture de produits, matériel, services émanant de GD Biotech, auprès de ses clients, sauf dérogation expresse de GD Biotech.

ARTICLE 2 – Engagement de GD Biotech

GD Biotech fera diligence pour assurer la fourniture de produits et de services qui aura été planifiée. La société n’est toutefois tenue qu’à une obligation de moyens et non de résultats.

ARTICLE 3 – Prix

L’acquisition du matériel ou la prestation de service est réalisée en contrepartie du paiement par l’acheteur du prix figurant au barème de prix de GD Biotech, à la date de livraison. Nos prix sont établis hors taxe et à l’unité, départ de Douai (59) et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au moment de la livraison. Pour toute commande inférieure à 50 € HT, un forfait de conditionnement de 10 € sera facturé.

ARTICLE 4 – Livraison - réserves

4.1. Réception : Lors des livraisons, le client doit contrôler attentivement l’état du matériel, faire les réserves d’usage auprès du transporteur. A défaut de réserves expressément émises par le client lors de la livraison, les produits délivrés par GD Biotech sont réputés conformes à la commande en quantité et en qualité.

4.2. Délai : Le client dispose toutefois d’un délai de 24 heures à compter de la livraison pour émettre, par écrit, de telles réserves auprès de GD Biotech. A cet effet, le client adresse à GD Biotech une déclaration en bonne et due forme et conservera tous les éléments permettant de prouver la non-conformité de la livraison à la commande. GD Biotech versera une indemnité correspondant au prix du matériel non-conforme.

ARTICLE 5 – Conditions de paiement - pénalités

5.1. Nos factures sont payables par virement, par chèque bancaire au comptant, ou par prélèvement automatique le 18 du mois.

5.2. Tout retard de paiement ou paiement incomplet entraînera l’application d’un intérêt de retard calculé à un taux égal à trois fois l’intérêt légal, après mise en demeure de régler par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 – Force majeure

La responsabilité de GD Biotech ne pourra être engagée au cas où l’inexécution d’obligations résulte d’un cas de force majeure. Sont considérés notamment comme cas de force majeure les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les attentats, les grèves et les restrictions légales ou règlementaires à la fourniture de produits ou de services.

ARTICLE 7 – Réserve de propriété

GD Biotech conserve la propriété des marchandises jusqu’au paiement effectif de l’intégralité du prix en principal et accessoire par le client. Le transfert de propriété de produits au client s’effectue au moment du paiement intégral du prix. Toutefois, durant la période s’écoulant de la livraison au transfert de propriété, les risques de pertes, vols ou destruction sont à la charge du client. L’inexécution par le client de ses obligations de paiement, pour quelque cause que ce soit, confère à GD Biotech le droit d’exiger la restitution immédiate des marchandises livrées aux frais, risques et périls du client. En cas de procédure de redressement judiciaire affectant le client, ce dernier s’engage à établir l’inventaire des marchandises dont Biotech revendique la propriété. A défaut, cet inventaire sera fait par huissier aux frais du client. De façon générale, en cas de retard de paiement, GD Biotech pourra interdire au client de procéder à la revente, la transformation ou l’incorporation des marchandises.

ARTICLE 8 – Attribution de juridiction - loi applicable

8.1. A défaut d’accord amiable concernant l’interprétation ou l’exécution des présentes conditions générales, les tribunaux de Douai seront seuls compétents pour connaître des litiges éventuels.

8.2. Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français.